seillers municipaux appelés à faire partie des commissions chargées de dresser la liste préparatoire du jury.— Dons au musée. — Construction à l'abattoir de clôtures et hangars pour le service de la voirie. — Délégation d'ouvriers aux expositions de Lyon et d'Anvers. Supplément de crédit pour impression des rapports. — Groupe scolaire de la rue Fin de la Guerre, au Brun-Pain. Acquisition de mobilier. — Eclairage des rues particulières: modifications aux conditions proposées. -- Association générale d'Alsace-Lorraine. Demande de subvention. — Usine à gaz. Marché pour acquisition de tuyaux. — Acquisition d'un terrain à l'angle des rues Molière et Lhomond (Blanc-Seau), pour agrandissement de l'école de garçons.

Echange avec les hospices de l'immeuble rue des Orphelins ci-devant occupé par le corps des Sapeurs Pompiers contre celui à usage d'école maternelle rue de Roubaix. Projet de construction d'une nouvelle école maternelle sur le terrain dépendant du premier de ces immeubles. — Elargissement et approfondissement du lit de l'Espierre, déclaré d'utilité publique: — Projet d'exécution. — Etablissement d'un pont à bascule au quai du canal. — Adjudication de la fourniture de livres à distribuer en prix aux élèves des écoles communales. — Cahier des charges. — Réceptions de travaux et fournitures. — Cessions de terrains à la voie publique. — Crédits supplémentaires. — Soutiens de famille. — Avis du Conseil municipal. - Liste des jeunes gens ne paraissant pas passibles de la taxe militaire. - Avis du Conseil Municipal.

Rapports de commissions (lecture et discussion s'il y a lieu). --- Voirie. Résultats de l'enquête concernant les projets d'ouverture d'une rue allant de la Malcense au Moulin-Fagot et d'une autre allant de la rue Verte à la rue de la Belle-Vue.

Rue du Sacré-Cœur. Projet d'admission au réseau des voies publiques. — Finances et militaire. Demande de subvention par la société des Francs Tireurs du Nord, pour l'organisation d'un tir à l'arme de guerre en 1895. (M. Loridant rapporteur).— Finances. Articles de recettes à passer en non valeurs. — Demande de déplacement de la bascule du Tilleul. (M. Loridant rapporteur). — Proposition de M. l'abbé Ducoulombier, tendant à la construction de deux nouvelles travées à l'église du Sacré-Cœur. (M. Théry rapporteur). — Octroi. Déplacement du bureau d'octroi du boulevard. Renonciation d'un propriétaire, moyennant indemnité, à un engagement pris par la Ville ; nouvel emplacement à désigner. — Offre d'acquisition du terrain où est situé actuellement ledit bureau du boulevard.

Terrain rue Watinne. — Offre d'acquisition. — Grands travaux. — Offre d'acquisition d'un terrain exproprié par la ville front à la place Sébastopol. — Finances, fêtes et militaire. — Demande de subside par la Société de gymnastique « l'Union Tourquennoise » pour l'organisation d'une fête-concours. (M. Salembien, rapporteur) Hôtel-de-Ville. — Projet d'achèvement (M. Honoré Colson, rapporteur).

Nos artistes au Salon. — Voici de quelle façon un journal spécial, le *Journal des Arts*, apprécie le tableau envoyé au Salon des Champs-Elysées par notre concitoyen M. Henry Jacquet et exposé dans la salle XXII :

« Deux autres portraits sont à signaler à la suite des précédents : *Portrait de Mme...*, debout, en robe verte, peinte avec cette recherche et cette force de coloration que nous avons déjà notée chez l'auteur, M. H. J. Jacquet, de Tourcoing........ »

La Mutuelle. — La Société de secours mutuels des employés de commerce a tenu dimanche sa réunion générale trimestrielle. L'exposé de la situation financière du premier trimestre de cette année témoigne d'une bonne gestion et d'une situation toujours prospère. Dans cette réunion, cinq nouveaux membres participants ont été admis.

Mort d'un gendarme de la brigade de Tourcoing. — Dimanche matin, M Roland, gendarme de la brigade de Tourcoing, a été trouvé sans vie. Il avait éprouvé un immense chagrin de la mort de sa femme survenue il y a quelques mois, et ce deuil ne semble pas être étranger à cette mort subite. M. Roland avait 36 ans.

Une sauvage agression contre les douaniers. — Dans la nuit du samedi à dimanche, vers 1 heure du matin, le préposé de douane Berger, de service à l'extérieur du grand bureau d'Halluin, situé à 10 mètres à peine de la frontière, aperçut quatre individus venant des Baraques en chantant à gorge déployée :

Vive la Sociale !
Tous les Douaniers sont des canailles !

Il s'en approcha pour les visiter. Alors ils se mirent à proférer toutes sortes de menaces, en criant : « A bas les commis ! » et en ajoutant que quiconque oserait les toucher aurait son affaire faite.

Sans se laisser intimider, le brave Berger s'apprêtait à fouiller celui qui était le plus près de lui, un sieur Emile Dumortier, âgé de 27 ans, tisserand, né et demeurant à Halluin ; celui-ci sortit aussitôt son couteau de sa poche, et, sans prendre heureusement le temps de l'ouvrir, en asséna de toutes ses forces, avec le bout du côté de la lame, un coup sur la tempe droite du préposé, qui fut très grièvement blessé et qui perdait son sang à flots.

Le sous-brigadier Baroux et le préposé Chapé, qui se tenaient à l'intérieur du bureau, accoururent à l'aide. En les apercevant, trois des agresseurs firent demi-tour et eurent bientôt passé la frontière, en emportant le képi de Berger, qu'on retrouva le matin à quelque distance, mais tout lacéré.

Dumortier faisait les plus violents efforts pour se dégager de l'étreinte du préposé Berger; mais il ne put y parvenir, et il a été remis dimanche matin au commissariat de police: comme fraude il n'avait sur lui que 130 grammes de tabac haché, valeur 1,63.

On a recherché les trois autres agresseurs pendant toute la journée de dimanche, mais ils n'ont pas reparu à Halluin.

D'ailleurs ils sont parfaitement connus, un seul est étranger, les autres sont Français.

Berger ne pourra avant quelque temps reprendre le service.

Un accident d'usine. — Samedi vers le soir, une jeune fille de 20 ans, Elisa Debuigne, ouvrière au peignage de M. Lorthiois-Motte, rue Wattine, et demeurant rue Capelle, a eu l'index de la main droite écrasé entre les rouleaux de son métier. M. le docteur Bernard, qui a été appelé à lui donner des soins, a déclaré que la guérison demanderait une dizaine de jours.

Un enfant renversé par une bicyclette.—L'accident est heureusement moins grave que celui de la rue du Moulin-Fagot, et l'auteur involontaire n'a pas cherché à se soustraire par la fuite à toute responsabilité.

M. Alphonse Leroux qui descendait à une allure modérée la rue Carnot, n'aperçut pas à temps, en passant entre deux camions stationnant en face du Conditionnement, le petit Emile Baert, âgé de 7 ans, écolier demeurant rue des Carliers, qui traversait la rue derrière les voitures. M. Leroux arrêta court ; mais en descendant de sa machine, il heurta l'enfant qui fut renversé sur le pavé.

Il fut aussitôt relevé par M. Leroux et conduit à la pharmacie Courtin. On ne constata heureusement que des contusions légères au nez, à la nuque et au genou droit.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
J. DUCROCQ, Propriétaire
— COURS du Dimanche 5 Mai 1895 —

Toute commande de poissons fins pour diners, noces et banquets exécutées dans les 24 heures. Prière de donner les commandes avant midi.

Crustacés		Marée fraîche	[1|2k
Langoustes » », 4, 5, 6, 7 fr.		Cabillaud	0,90
Homards (gros) »,» n°»» à »» f.		Maquereaux(gros)la pièce	»,»»
Crabbes.. 0,00 et 0,»»		Soles	2,40
Ecrevisses(moy°°). 0... et 0,20		Turbots	2,00
» f. »» la douz.tout°s préparées		Bar	»,»»
Escargots. |la douz.	et 0,00	Barbue	2,00
HUITRES |la douz.		Raies	0,90
Arcachon 0,00 ; extra....	1,00	Flotte	»,»»
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	»,»»
Anglaises (extra-fines).	2,00	Carrelets (pleis)	»,»»
Moules parquées(le kilo).	0.20	Truite saumonée	2,50
Salaisons		Anguilles de rivière	1,75
Saumon rouge le 1|2 kil.	»,»»	Anguilles de mer	»,»»
Morue nouvelle. le 1|2k.	»,»»	Vives	»,»»
Harengs saurs à 05 2p 15et 0,10 pièce		Saumon blanc	»,»»
Harengs salés 2 p. 15 c. et 10 c. pièce		Crevettes	0,80
GROS		Brochet (eau douce)	»,»»
ET		Merlans	«,»»
DÉTAIL		Eperlans	»,»»
		Merluches	»,»»
		Sardines fraîches	«,«»

Saumon frais garanti non frigorifié (Hollande) 3,75 le 1|2 k. Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce. — Tanches vivantes et carpes vivantes pour pièce d'eau, prix selon la grosseur.— English Bacon, 0.00. — Anchois au sel blanc, 2 fr. le 1|2 k. Maquereaux marinés,0,30 la portion. Harengs à la daube,0,15.
Belles anguilles de rivière à l'oseille, 1 fr. 75 le 1|2 kil.
Cuisses de grenouilles, la baguette de 12, 0,»» c. Raie à la daube 0,30 la portion.

Belles crevettes 0 fr. 80 le 1|2 kil.
Belles Ecrevisses du Rhin vivantes 0,20 la pièce — Langoustes fraîches 4 à 8 fr.
CONSERVES DE POISSONS

LILLE

L'élection législative de la 4e circonscription de Lille. — Les délégués conservateurs des trois cantons d'Armentières, de la Bassée et de Quesnoy-sur-Deûle se sont réunis dimanche à Lille en assemblée plénière sur la convocation et sous la présidence de M. Félix le Roy, ancien député, président du comité conservateur départemental, à l'effet de désigner le candidat du parti conservateur libéral dans l'élection législative du 25 mai courant.

Les deux candidats proposés étaient MM. Jules Dancette, conseiller général du canton d'Armentières et Raoul des Rotours, conseiller général du canton d'Orchies.

Le vote a eu lieu par scrutin secret ; en voici les résultats : Délégués convoqués 88 ; suffrages exprimé 85 ; M. Jules Dancette, 44 voix ; M. des Rotours, 41. En conséquence M. Jules Dancette a été proclamé le candidat du parti conservateur libéral dans l'élection législative de la 4e circonscription de Lille.

Le port du Viatique. — Nous avons annoncé la contravention dressée contre M. l'abbé Liénard, vicaire à Notre Dame de Fives, pour avoir porté, revêtu des ornements sacerdotaux, le saint viatique à un malade.

M. Liénard a été traduit samedi devant le tribunal de simple police pour, dit l'assignation, « répondre à un procès-verbal rédigé le 23 avril à six heures du matin contre lui, pour avoir porté le viatique en surplis, accompagné d'un homme porteur d'une lanterne allumée – Article 1er de l'arrêté municipal du 3 août 1881. »

L'affluence, à l'audience, était considérable.

M. l'abbé Liénard reconnait la matérialité du fait.

M. Perlet donne lecture de l'arrêté municipal du 3 août 1881. L'organe du ministère public affirme que l'arrêté du maire de Lille est parfaitement régulier et que le conseil d'Etat, le 17 avril 1886, a rendu une décision déclarant légal un arrêté du même genre.

« Jusqu'à ce jour, dit M. Perlot, le clergé de Lille avait toujours respecté cet arrêt. Je demande au tribunal de ne pas surseoir à l'application de la peine, comme on l'a fait dans une autre enceinte ; il ne faut pas que nous ayons de nouveau le spectacle d'un ministre du culte venant à la barre du tribunal répondre d'une contravention pour insubordination à l'autorité.

» Si le tribunal admettait un sursis jusqu'à ce que le conseil d'Etat se soit prononcé, j'insiste pour que le délai soit le plus restreint possible, huit ou quinze jours au maximum. Je le répète, il ne faut pas se baser sur ce qui a pu être décidé dans une autre ville que Lille. »

M. Perlet parait fort ému; à plusieurs reprises, des rumeurs s'élèvent dans l'auditoire.

Me Théry a la parole. Il prend les conclusions suivantes :

« Attendu que l'abbé Liénard est poursuivi pour contravention à l'article 1er de l'arrêté municipal du 3 août 1881 ; que le fait qui lui est reproché consiste à avoir porté à un malade le viatique étant en surplis et accompagné d'un homme portant une lanterne allumée ;

» Attendu que l'abbé Liénard soulève contre l'arrêté du maire l'exception d'abus, ledit arrêté constituant une atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et règlements garantissent aux prêtres catholiques ;

» Qu'en présence de cette exception qui met en question le titre même sur lequel se base la poursuite. Il y a lieu pour le juge de déclarer, quant à présent, l'action publique irrecevable ;

» Par ces motifs, plaise au tribunal donner acte à l'abbé Liénard de qu'il soulève contre l'arrêté du 3 août 1881 l'exception d'abus; déclarer l'action irrecevable. »

Me Théry développe ensuite ses conclusions.

L'avocat de la défense commence par rappeler que jamais l'arrêté municipal du 3 août 1881 n'a été observé à Fives. Dans cette paroisse, on a, toujours et d'une façon journalière, porté ostensiblement le saint viatique aux malades. Cela s'est toujours passé ainsi depuis quatorze ans : aucune protestation n'a été soulevée, aucun désordre ne s'est jamais produit, et cette constatation devrait faire réfléchir M. le maire de Lille. Me Théry ajoute :

« Détail significatif : c'est M. le curé de Fives, ici présent, qui porta le viatique à M. Jules Dutilleul, le prédécesseur de M. Géry Legrand, et il traversa toute la ville en surplis, précédé d'un sacristain portant une lanterne allumée, pour se rendre au domicile de M. Jules Dutilleul, rue de Bourgogne. Je souhaite à M. Géry Legrand le même bonheur lors qu'il se trouvera dans la même situation.

L'honorable avocat déclare que M. l'abbé Liénard ne fait qu'obéir aux ordres de son curé, lequel obéit à son évêque. En effet, Mgr l'archevêque de Cambrai, consulté, a répondu : « Continuez ».

M. Thery se place au point de vue purement juridique. Contrairement aux allégations du ministère public, il n'y a pas de prescription en cette matière. L'abus devant le conseil d'Etat peut toujours être soulevé et par toute personne. M. le juge de paix n'a pas qualité pour juger s'il y a abus ou non; il ne peut que déclarer simplement l'action publique non recevable, quant à présent, sauf à être reprise plus tard après l'arrêt du conseil d'Etat.

S'appuyant sur de nombreux textes, Me Théry dit que le juge de paix ne peut impartir un délai par le recours devant le conseil d'Etat, de même qu'on ne peut obliger M. Liénard a se pourvoir lui-même. Si le prévenu attend avant de se pourvoir, c'est au ministère public qu'il appartient de saisir le conseil d'Etat.

Me Théry conclut en demandant au juge de paix de donner acte à M. l'abbé Liénard de l'exception d'abus qu'il soulève devant le conseil d'Etat contre l'arrêté municipal du 3 août 1881.

M. Perlet réplique à Me Théry. Il insiste pour que le tribunal n'admette pas le sursis et se prononce immédiatement sur la contravention.

Après une courte réponse de Me Théry, le juge de paix annonce que l'affaire est mise en délibéré et que le prononcé du jugement aura lieu le même jour, à cinq heures du soir.

Pendant que la foule se retire, M. le curé de Fives se lève et prononce quelques paroles de protestation contre l'interdiction de porter ostensiblement le saint Viatique aux malades; il termine par ces mots : Vive Dieu ! Vive l'Eglise !

A la sortie, on entend de nombreux cris de : Vive l'abbé Liénard ! M. le commissaire Perlet crie aux agents: « Arrêtez-les tous ! Amenez-les à la barre du tribunal ! » Un agent du sûreté ramène dans la salle un jeune étudiant qu'il avait appréhendé au corps et que M. le Juge de Paix renvoie après une admonestation ; ce jeune homme, d'ailleurs, n'avait proféré aucun cri dans la salle, mais bien dans la cour qui donne sur la rue du Palais. Au dehors, des groupes nombreux stationnent longtemps, commentant cette affaire.

Le jugement a été rendu à cinq heures. Un déploiement extraordinaire de police avait eu lieu. A la porte du prétoire se tenait M. le commissaire central, entouré des commissaires des 1er, 2e, 3, 4e, 5e, 6e et 7e arrondissements, et d'une quinzaine d'agents de la sûreté.

Cinquante agents de police étaient en permanence dans le local du bureau central.

Le commissaire de police du 8e arrondissement (Fives-Saint-Maurice) avait, de son côté, pris les plus grandes précautions qui ont, du reste, été sans objet.

Un peu avant cinq heures, une soixantaine de personnes, presque tous ouvriers, sont présents. On remarque également quelques ecclésiastiques et plusieurs étudiants.

Aucun incident ne s'est produit, ni avant le prononcé du jugement, ni après.

Le juge de paix a sursis au prononcé du jugement, accordant à M. l'abbé Liénard un délai de vingt et un jours pour se pourvoir devant le conseil d'Etat. Voici ce document judiciaire :

» Attendu que l'abbé Liénard, en exécution de la loi du 18 germinal an X, articles 6, 7 et 8, est poursuivi pour avoir contrevenu a l'article 1er de l'arrêté du maire de Lille du 3 novembre 1881, qui interdit les manifestations du culte sur la voie publique à l'occasion de l'administration des secours religieux aux malades :

» Que l'abbé Liénard reconnait avoir, le 23 avril dernier, étant revêtu de son surplis et accompagné d'un homme portant une lanterne allumée, porté le Viatique rue du Prieuré, à Fives, mais qu'il soulève, contre ledit arrêté municipal, l'exception d'abus prévue par l'article 7 de la loi du 18 germinal an X, prétendant que cet arrêté constitue une atteinte à l'exercice du culte et à la liberté que les lois et règlements garantissent aux prêtres catholiques ;

» Qu'il conclut à ce que le tribunal de simple police déclare, quant à présent, l'action publique irrécevable ;

» Attendu que l'exception opposée par l'inculpé constitue une question préjudicielle, qu'il résulte en effet de la loi du 18 germinal an X que le conseil d'Etat est seul compétent pour décider si l'arrêté dont s'agit porte atteinte à l'exercice du culte et se trouve entaché d'abus ;

» Que le tribunal de simple police ne peut donc, en l'espèce, comme il le ferait en d'autres matières, se prononcer sur la légalité ou la nullité dudit arrêté;

» Mais attendu qu'il ne résulte ni des termes de ladite loi, ni d'aucune autre, que le juge de répression doive se dessaisir définitivement de la cause portée devant lui, qu'il y a lieu seulement pour lui de surseoir afin de permettre à l'inculpé de faire résoudre par la juridiction compétente la question préjudicielle qu'il invoque;

» Par ces motifs, dit qu'il sera sursis de statuer à l'action du ministère public pendant 21 jours au bout desquels l'inculpé sera tenu de poursuivre l'exception dont il argumente et que faute par lui de justifier, à l'audience qui suivra l'expiration dudit sursis, qu'il a saisi ladite juridiction, il sera fait droit, dépens réservés. »

Nécrologie. – Nous apprenons avec regret la mort de M. Joire-Vernier, chef de l'importante maison de banque J. Joire, à Lille et Tourcoing.

M. Joire-Vernier jouissait dans le monde industriel d'une réputation de droiture justement méritée. Cet homme privé, son caractère franc, loyal et bienveillant ne lui avait fait que des amis et sa perte sera vivement ressentie à Lille et à Tourcoing.

Les fêtes universitaires. — Voici le programme officiel des fêtes universitaires qui auront lieu les 1er, 2 et 3 juin, à Lille :

Samedi 1er juin. — 11 h. 58. Arrivée à la gare de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — 2 h. 1|2. Réception, à la Préfecture, des autorités et des délégués. Après la réception, les bâtiments universitaires seront ouverts à MM. les délégués qui désireraient les visiter. – 6 h. 1|2. Banquet universitaire, à l'institut de chimie, rue Barthélemy-Delespaul, 87. — 9 h. 1|2. Soirée, au théâtre municipal, offerte par le Conseil général des Facultés et par la société des Amis de l'Université.

Dimanche 2 juin. — 10 heures. Inauguration de la Porte de Paris. Défilé des écoles et des sociétés locales. — 3 heures 1|2. Séance solennelle d'inauguration des bâtiments universitaires. — 6 heures 1|2. Banquet municipal au Palais-Rameau. — 9 heures 1|2. Fête de nuit à l'Esplanade.

AVIS
LA MAISON DE BLANC
AUX FABRIQUES PARISIENNES
16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX
a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle possède actuellement un immense choix
D'ARTICLES NOUVEAUX POUR LA SAISON D'ÉTÉ
GRANDE MISE EN VENTE
de LINGERIE FINE pour TROUSSEAUX et LAYETTES
ainsi que Robes, Douillettes, Tabliers, Pelisses et Robes de Baptême, etc.
Grand choix d'articles pour 1re Communion. --- Chemises d'Hommes toutes faites et sur mesure
NOMBREUSES OCCASIONS 87823—38962

Lundi 3 juin. — 7 h. 1|2. — Réunion à la gare de Lille. — Arrivée à Dunkerque à 9 heures; réception et vins d'honneur offerts par la Chambre de commerce. — Excursion en mer. — Déjeûner offert par la municipalité et la Chambre de commerce. — Visite du port. — 5 heures: retour. Arrivée à Lille à 6 h. 1|2.

Chômage des canaux et rivières. — Le préfet du Nord donne avis que M. le ministre des travaux publics vient de décider qu'il n'y aurait pas de chômage cette année sur la Basse-Colme, le canal de la Deûle et le canal de Roubaix.

Les seuls chômages maintenus sur les voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais sont donc les suivants :

Rivière de la Lys : bief et écluse de Cense à Wilz, 15 jours, du 15 au 30 juin.

Rivière de la Scarpe supérieure : d'Arras à l'écluse de la Haute-Tenne de Brebières, 25 jours, du 14 juillet au 8 août.

Chemin de fer du Nord. — La Compagnie du chemin de fer du Nord, à l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, vient de prendre les dispositions suivantes : A. Sous réserve de l'observation ci-après, les coupons de retour, des billets d'aller et retour individuels (tarif spécial G. V. n° 2) délivrés : 1° A partir du mardi 21 mai, inclus, seront valables jusqu'au mardi 28 mai inclusivement. 2° A partir du vendredi 31 mai inclus, seront valables jusqu'au lundi 6 juin inclusivement. Ces billets conserveront le délai de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 28 mai ou après le 6 juin selon le cas.

B. Les billets collectifs de famille pour les vacances (tarif spécial GV, n° 2 bis) prévoyant des réductions de 15 à 45 pour 100, et les billets hebdomadaires de bains de mer. (Tarif spécial GV. n° 6 chapitre II) présentant des réductions de 20 à 34 0,0 seront mis en distribution aux mêmes dates et auront la même durée de valabilité que les billets d'aller et retour individuels désignés ci-dessus.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 5 mai 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Dans le compte-rendu, que vous publiez, de l'audience du tribunal correctionnel, sous le titre « Aventure d'un ex-agent de police, » vous dites que j'ai été révoqué à la suite d'un incident survenu entre le secrétaire de la *Paix* et moi. Or, j'ai donné ma démission d'agent de police quinze jours après cet incident et de ma propre initiative.

Cette démission n'est peut-être que temporaire et je crois pouvoir faire encore partie du personnel de la police, si je le juge convenable.

Agréez, etc. FLORIMOND LECLERC.

SURMENAGE

Saint-Jean Chrysostome, dans son discours sur l'éducation des enfants dit :

« Ayons le plus grand soin de nos enfants,
« Mais surtout sauvons leur âme. »

En ce temps fin de siècle, l'âme étant supprimée comme Dieu lui-même, on traite l'enfant comme un accumulateur électrique.

Il le faut charger jusqu'à limite de capacité, sous peine, dit-on, de le laisser dans un état d'infériorité pour la lutte de la vie.

Pour l'enfant comme pour l'accumulateur, il y a limite. Des statistiques rigoureuses indiquent que 46 0|0 des enfants soumis à la surcharge sont atteints de céphalalgie. M. Dujardin Beaumetz, médecin de l'école normale supérieure des institutrices de Paris, faisait remarquer que sur 500 candidates à 25 places d'institutrices, la plupart sont mal formées, chlorotiques, présentant une excitabilité du système nerveux, qui résulte d'un travail intellectuel exagéré.

Nous tombons donc dans un excès regrettable. Il ne suffit point de fabriquer des bacheliers dont le léger bagage scientifique fera plus tard des déclassés, mais il importe de former des hommes. Les Allemands, Guillaume et Bismark en tête, avaient prévu cette surproduction de soi-disant lettrés.

Aussi leurs *Réale Schulen* forment des élèves ayant une instruction pratique immédiatement applicable.

Chez nous, sous prétexte de saturer de science de jeunes têtes, on leur applique une couche légère de toutes choses.

Grattez cette couche, il n'y a plus rien. Le fond manque, la jeune intelligence est étiolée.

Tout le monde comprendra que cette culture intellectuelle forcée, n'a point d'objectif sérieux.

Saint Jean Bouche d'or aura toujours raison en s'écriant: « Mais avant tout sauvons leur âme. »

NORD

Hazebrouck. — M. Lhotte, sous-préfet d'Hazebrouck, est élevé personnellement à la 1re classe.

Un incendie à Templeuve. — Un commencement d'incendie sans importance s'est déclaré vendredi, vers 7 heures du soir, dans la ferme de M. Henri Desmaret, cultivateur au hameau du Foyel, et a consumé une partie du bâtiment qui servait d'étable et de remise. Les dégats sont couverts par une assurance.

SINISTRES MARITIMES

A GRAVELINES

Un noyé. — Quatre blessés

A Gravelines, le bateau de pêche 264. patron Pierre Poubelle, armateur Charles Trollé, effectuait son entrée dans le port de Gravelines lorsque la lame vint s'abattre sur le petit bateau et le retourna comme une coquille de noix. Trois hommes et deux mousses se trouvaient à bord de ce bateau.

Quatre de ces malheureux furent rejetés grièvement blessés sur la côte où ils reçurent les meilleurs soins des spectateurs de cette terrible scène.

Un des mousses de l'équipage, Ovide Blondel, âgé de sept ans et demi, a trouvé la mort dans ce terrible accident. Le corps du pauvre petit n'a pas été retrouvé.

A CALAIS

Neuf noyés

Hier, vers sept heures du soir, le vent, soufflant en tempête dans le détroit du Pas-de-Calais, a été cause de la mise à la côte en vue de Sangatte, c'est-à-dire entre Calais et le cap Gris-Nez, du bateau de pêche côtier *Auguste-et-Marie*, armateur Evrard, de Calais. En peu de temps et avant qu'aucun secours n'ait pu être porté, ce bateau a sombré, entraînant avec lui dans les flots tout l'équipage, composé de neuf personnes habitant Wissant.

ONDINE
POUDRE PUR RIZ
Hygiénique
Rafraîchissante
pour la Peau
PRÉCIEUSE
pour
BÉBÉS
En vente partout
Rizerie de France, Lille-Paris
28135

Le meilleur *antiglaireux* et *antibilieux* connu est la **Tisane Dussolin**. Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt principal à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne. 39822

ETAT-CIVIL.—ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du dimanche 5 mai.* — Louise Prouvost, rue de l'Ommelet. — Adeline Ghysens, rue Rossini. — Vital Vercruysse, rue de Cartigny. — Joséphine Walmacq, rue de l'Ommelet. — Jules Vanspeybrouck, rue d'Arcole. — Juliette Dekeyser, rue Turgot. — Victor Declercq, rue Turgot. — Zulma Vanthayne, rue des Longues-Haies. — Théotime Fivet, rue Bernard. — Victor Delerue, rue des Ogiers. — Edouard Laurier, rue du Fontenoy. — Germaine Willem, rue des Anges. — *Publications de mariages.* — Alexandre Largillier, 28 ans, mouleur en fer, rue du Cadeau 65 et Germaine Hoogstoel, 20 ans, soigneuse, rue de Tourcoing. — Arthur Depontieu, 21 ans, tailleur d'habits, Grande'Rue, cour Vandorpe 13 et Marie Denere, 17 ans, encaisseuse, rue de la Balance 143. — Henri Lorthiois, 23 ans, piqueur de carton, boulevard de Strasbourg 5 et Philomène Vivrat, 25 ans, dévideuse, rue de l'Ommelet, impasse Vernet 5. — Henri Blaes, 24 ans, rentreur, rue des Longues-Haies 175 et Elisa Grulois, 20 ans, journalière, rue des Longues-Haies 163. — Ernest Méresse, 27 ans, serrurier à Tourcoing et Rufine Cottenier, 22 ans, sans profession, rue de la Vigne 132. — Adolphe Colié, 26 ans, boulanger, boulevard de Belfort 41 et Suzanne Morelle, 21 ans, sans profession, rue de Lannoy 290. — Henri Desurmont, 34 ans, magasinier, rue Galvini 44 et Philomène Bodart, 26 ans, sans profession, rue du Fort 10. — Auguste Barbier, 42 ans, chapelier, rue des Longues-Haies 363 et Florence Castel, 23 ans, soigneuse, rue de Choiseul 21. — Henri Lascaux, 25 ans, cuisinier en chef, rue du Curé 8 et Léontine Raux, 23 ans, demoiselle de magasin, Grand'Place 33. — François Dehem, 30 ans, tisserand, à Wattrelos et Thérèse Esslinger, 34 ans, ménagère, rue du Pile 32. — Henri Wagnon, 26 ans, ourdisseur, rue d'Alger 135 et Marie Myle, 25 ans, ourdisseuse, boulevard de Metz 4. — Arthur Dhaenens, 28 ans, rentreur, rue du Ballon 68 et Marie Plaisant, 23 ans, bobineuse, rue de la Paix, impasse Favière 1. — Edouard Rivière, 27 ans, teinturier à Herinnes et Hélèna Truyen, 25 ans, repasseuse, rue Marquisat 16. — Alphonse Halsberghe, 27 ans, apprêteur, rue des Longues-Haies, cour Vroman 21 et Octavie Laurent, 30 ans, ménagère, rue des Longues-Haies 295. — Désiré Desagre, 32 ans, caoutchoutier, rue Pierre-Motte 9 et Zoé Fournier, 31 ans, dame piqurière, rue du Collège 152. -- Jules Delange, 27 ans, menuisier, rue des Fondeurs 23 et Florence Liagre, 23 ans, bobineuse, rue des 7 Ponts 39. — Charles Wittockx, 27 ans, rattacheur, rue de la Guinguette 73 et Marie De Pauw, 30 ans, dévideuse, rue de la Guinguette 73. — Adolphe Guilini, 26 ans, chauffeur, rue de la Guinguette 76 et Elise Wyckstand, 33 ans, soigneuse, rue de la Guinguette 76. — César Marchand, 23 ans, peintre, rue de la Paix, 71 et Marie Klein, 22 ans, doubleuse, rue Ste-Thérèse 19.— Louis Crèteur, 22 ans, rattacheur, rue Pierre-de-Roubaix, cour Belmere 5 et Rosalie Bogaert, 21 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies 182. — Adolphe Bremer, 58 ans, surveillant, rue Labruyère 7 et Rosalie Depreytere, 60 ans, journalière, rue Cicéron 5. — Fréderic Vidt, 30 ans, peintre, rue Miln 13 et Rosalie Van Huffel, 23 ans, repasseuse, rue de l'Epeule, cour Delobel 13. — Ovide Bosquette, 23 ans, rattacheur, rue Decrême cour Degrieck 10 et Octavie Langlet, 24 ans, soigneuse, rue de Lannoy 31. — Adolphe Primo, 25 ans, journalier, rue d'Alger 22 et Pauline Baert, ménagère, rue d'Alger 22. — Jules Vandenbrouck, 29 ans, rattacheur, rue Lavoisier 24 et Marie Van Laere, 29 ans, soigneuse, rue Lavoisier 24. — Alfred Nys, 26 ans, journalier, rue St-Antoine, cour Desfontaine 14 et Sidonie Debarbieux, 33 ans, ménagère, rue St-Antoine, cour Desfontaine 16. — Edouard Regibo, 23 ans, tisserand, rue du Tilleul 339 et Marie Hanicq, 34 ans, cabaretière, rue Ste-Elisabeth 22. — Camille Deflorenne, 23 ans rattacheur, rue de Lannoy 67 et Apoline Delbarc, 24 ans, journalière, rue de Lannoy 67. — Pierre Vermeren, 25 ans, rattacheur, rue Bernard, cour Lefebvre 2 et Marie Bradt, 19 ans, rattacheuse, rue Bernard, cour Lefebvre 1. — Théophile Mansart, 37 ans, tisserand, rue de l'Epeule, cour Lampe 23 et Elise Fonteyne, 29 ans, soigneuse, rue de l'Epeule, cour Lampe 23. — Louis Savoy, 22 ans, apprêteur, rue de Blanchemaille et Marie Vandamme, 19 ans, soigneuse, rue du Tilleul, cour Loridant 21. — Benjamin Marissal, 38 ans, journalier, Croix et Florine Catteau, 25 ans, éplucheuse, rue Watt 59. — Emile Knorr, 36 ans, savonnier, Roubaix et Azéma Courbier, 20 ans, sans profession, Hernuies. — Arthur Supply, ourdisseur, Roubaix et Sylvie Verslype, servante, Courtrai. — Emile Coulon, 25 ans, rattacheur, Roubaix et Berthe Letombe, 21 ans, couturière, Pelves. — Jules Maury, employé, Roubaix et Marie Condl, artiste foraine, Gand. — Auguste Bernard, 46 ans, mécanicien, Roubaix et Eugénie Lecat, 36 ans, sans profession, Denain. — Camille Maeselle, 25 ans, tisserand, Roubaix et Sylvie Mille, 28 ans, tisserande, Leers. — Edouard Limborg, 25 ans, apprêteur, rue de Beaurewaert et Rosalie Duquesne, 23 ans, doubleuse, rue de Beaurewaert. — Arthur Dujardin, 39 ans, employé, Roubaix et Céline Rose, 32 ans, ménagère, Wattrelos. — Eugène Declein, 25 ans, tailleur d'habits, Roubaix et Flora Bouche, 19 ans, bobineuse, Tourcoing. — Emile Bottiaux, 35 ans, apprêteur, Roubaix et Marie Betry, 29 ans, sans profession, Lourches. — Pierre Lambert, 33 ans, employé, Roubaix et Juliette Verdonck, 13 ans, ménagère, Croix. — Benoit Schevis, tisserand, Roubaix et Emerance Valcket, sans profession, Gand. — Louis Mouraux, 26 ans, pharmacien, Roubaix et Marguerite Duthilleul, 19 ans, sans profession, Lille. — *Déclarations de décès.* — Fernande Helin, 9 mois, rue Charlemagne 76. — Jules Duval, 64 ans, Hôtel-Dieu.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille QUONIAM-DASSONVILLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Joseph-Auguste-Charles QUONIAM, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 6 mai 1895, à l'âge de 3 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le mardi 7 mai 1895, à 5 heures, en l'église Saint-Eloi, à Tourcoing. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Presbytère, 11, à 4 heures 3|4.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 7 mai 1895, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Mlle Augustine SALEMBIER, décédée à Roubaix, le 30 mars 1894, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX
5, RUE DU CHATEAU, 5
Séances des 4 et 5 mai 1895

DÉSIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS nombre	nouv. livrets	sommes	REMBOURS nombre	sommes
Roubaix..	Samedi	90	19	21 829 »	75	18.496 89
	Dimanche	236	44	49.513 »	110	36 389 09
Lannoy		28	2	6 344 »	10	4 237.43
Croix		10	»	973 »	8	2 671 52
Wattrelos		20	6	6.719 »	17	10.294.62
Ascq		3	»	73 »	4	5.300 .
TOTAUX		371	64	87 481 »	204	77.279.95

Les opérations du mois de mai sont suivies : A Roubaix : par MM. Ernest-Réquillart et F. Ernoult-Taffin, directeurs ; et MM. Louis Gautier et L. Wibaux-Prouvost, directeurs-adjoints. A Lannoy, par M. Victor Leborgne. A Croix, par MM. Alphonse Delesalle et Etienne Lepers. A Wattrelos, par MM. Henri Delcroix et Jean-Baptiste Delreux. A Ascq, par MM. Henri Dupire et Jean-Baptiste Thieffry.

ORDRE DU SERVICE. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôt ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches, de 9 à 11 heures, les samedis, de 9 à 10 heures 1|4, 5, rue du Château. Les remboursements ont lieu, les dimanches, à 11 heures 1|2, les samedis à 10 heures 1|2, 8 jours après la demande. *Le Caissier*, FRÉMONT.

BELGIQUE

L'évêque de Liège à Rome. — Le *Temps* publie une dépêche de Rome dans laquelle il est dit :

« Un pèlerinage belge et un pèlerinage allemand, comptant ensemble près de 500 personnes, sont actuellement à Rome. A la tête du pèlerinage belge est Mgr Doutreloux, évêque de Liège, que le Pape félicitera de son zèle pour l'amélioration du sort de la classe ouvrière, mais à qui il démontrera qu'il a dépassé un peu les enseignements contenus dans l'encyclique *Novarum rerum*. »

Terrible accident de chemin de fer. — Samedi matin, vers 11 heures, le chef piocheur Vandermot, en voulant traverser la voie du chemin de fer à proximité de la station de Haren-Nord, après le passage du train venant de Malines, a été surpris par le train express venant en sens inverse et qui était parti de Bruxelles-Nord à 10 h. 46.

Après avoir été tamponnée par le train, la victime a été précipitée sur la voie et le train n° 7 l'a coupée littéralement en deux. Le malheureux Vandermot laisse une veuve avec cinq enfants.

Un crime affreux. — Un crime affreux vient d'être commis dans la commune d'Helchteren, la nuit de vendredi à samedi. La nommée Philomène Wuytens a été trouvée assassinée dans la grange de la ferme qu'elle occupait. Le cou et la poitrine de la victime portaient plusieurs larges blessures faites au moyen d'un couteau ou d'un rasoir. L'une de ses mains était littéralement coupée. Le vol ne peut pas avoir été le motif du crime, car la victime était indigente. Son mari est mort depuis le 8 décembre dernier; elle laisse six orphelins en bas âge; l'aîné n'a que 12 ans. Le parquet fait une descente.

Mouscron. — *Une bagarre.* — Samedi vers 11 heures 1|2 du matin, une bagarre s'est produite au hameau de la Marlière (France). Un ouvrier peintre, en état d'ivresse, Pierre Cardon, dit « Camille » demeurant au hameau du Tuquet à Mouscron, faisait irruption dans la maison de la femme Garez, et, après l'avoir frappée, il la traînait par les cheveux jusque sur le territoire belge.

Les deux fils de la victime, prévenus, arrivèrent armés d'un tisonnier et en frappèrent Cardon à la tête. Des témoins s'interposèrent, mettant fin à la la bagarre. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Estaimpuis. — *Blessée par une locomotive.* — Une petite fille de 9 ans, Léa Debucquoy, retournant de l'école et passant au passage à niveau n° 6, ligne de Tournai à Mouscron, a été tamponnée hier par une locomotive.

La fillette, qui regardait le train venant de Mouscron, voulut traverser la voie aussitôt celui-ci passé, et n'aperçut pas une locomotive arrivant en sens inverse. Lancée à dix mètres en avant, elle retomba entre les rails, la locomotive passant au dessus d'elle.

Gravement blessée, les vêtements déchirés, Léa Debucquoy fut reconduite chez ses parents. Sa vie cependant ne paraît pas en danger.

Menin. — *Vélocipédistes dans l'embarras.* — Dimanche, vers 11 heures 1|2 du matin, un vélocipédiste accompagnant deux demoiselles portant le costume de rigueur et manœuvrant un tandem avec une admirable sûreté, arrivaient à la douane de Menin à toute vitesse. Là, on les arrêta au passage, et il leur fut interdit d'aller plus loin, à moins de payer certains droits. La discussion tourna vite à l'aigre : les dames surtout étaient dépitées plus qu'on ne saurait dire, et répétaient sans cesse « qu'à Mouscron, on les laissait toujours passer sans difficultés ». Enfin, le cavalier se décida à aller parlementer avec l'autorité supérieure, mais nous n'avons pu savoir s'il avait eu gain de cause.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Voici les résultats des concours colombophiles qui ont eu lieu le dimanche 5 mai. — *Clermont.* — Organisé par l' « Union Fédérale », et donné au siège de la société « Le Pigeon-Gris », établie chez M. Bovyn, cabaretier, rue Daubenton, 249 pigeons, lâchés à 6 heures, vent nord, par M. Dedoncker, convoyeur. 1er prix Verroust u. 3p. 2e Lepers 4p. 3e Hollemaert 4p. 4e Ghislain 4p. 5e Delphens 3p. 6e C. Denis 2p. 7e A. Leman 2p. 8e Desmettre p. 9e E. Weerts p. 10e E. Herman 3p. 11e Dejode p. 12e Bauwens p. 13e L. Renard 3p. 14e J.-Bte Niffle 2p. 15e Coucke Frady et Cie 4p. 16e E. Herman p. 17e Planquelle p. 18e Bombeck p. 19e A. Lepers. 20e Verroust p. 21e Pennequin. 22e Dejoncker 23e Coucke Frady et Cie. 24e O. Lefebvre. Poules de sections. 1re section : E. Herman, Coucke Frady et Cie, Planquelle, Willaeys. 2e section : Vanhuysse. 3e section : Verroust, Pennequin. Le premier pigeon a été constaté à 9 h. 17'35", avec une vitesse de 784 mètres 82 à la minute, le dernier à 9 h. 45'53", avec une vitesse de 686 mètres 98 à la minute.

Clermont, organisé par l'Union fraternelle de Roubaix-Wattrelos et donnée au siège de la société La Patriote, établie chez M. Olivier, cabaretier à la Place Ronde. rue Philippe-le-Bon; 125 pigeons lâchés à 6 h. 30, vent nord, par M. Petit, convoyeur. 1er prix Carnoy. 2e Millet u3p. 3e J. Dupont p. 4e Heillemans 3p. 5e Masurelle 2p. 6e Dubreucq. 7e Vermech p. 8e Heulst p. 9e Bostyn p. 10e Isebaert 3p. 11e Stichelbaut p. 12e Heulst p. 13e Callewaert 14e Vermesch. 15e Maddens. 16e Samain. Le premier pigeon a été constaté à 9 h. 41'42" avec une vitesse de 878 m. 79; le dernier à 10 h. 20'15" avec une vitesse de 674 m. 88.

Chantilly. — Organisé par le « Cercle Union » établi chez M. Eugène Meurisse, au café « Pandore », rue Pauvrée, 330 pigeons lâchés à 6 heures, vent Nord, par M. Aubin Vievart, convoyeur.

1er prix E. Dujardin u. 3p. 2e J. Niffle p. 3e J. Honoré p. 4e E. Dujardin 3p. 5e Deninck p. 6e J. Debuy 2p. 7e Godart p 8e Hélynck p. 9e E. Mathon 5p. 10e J. Niffle 3p. 11e P. Massez p. 12e E. Dujardin 2p. 13e A. Fournicz 2p. 14e Leunens 4p. 15e Lodois Desmarchelier 3p. 16e Boutchont 4p. 17e Camille Charles 4p. 18e A. Orgaert 2p. 19e L. Pollet 2p. 20e L. Duvivier 3p. 21e Fourlignie 2p. 22e Senneville 2p. 23e E. Lefebvre p. 24e J. Niffle 2p. 25e Valeke p. 26e J.-B. Niffle p. 27e E. Browaeys p. 28e Godart p. 29e Delbar p. 30e J. Debuy p. 31e C. Duyck, p. 32e Moyart. 33e J.-B. Duvivier. 34e L. Duvivier, 35e E. Lefebvre. 36e E. Fichelle. 37e E. Beele, 38e C. Duyck. 39e Neirinck. 40e Fourlegnie. 41e Dubreucq. Le premier pigeon a été constaté à 9 heures 48'59" avec une vitesse de 763 mètres 45 à la minute, le dernier à 10 heures 24'25".

Clermont. — Organisé par l'Avenir du Tilleul et donné au siège de la société « Le pigeon écaillé » établie chez M. Watteau cabaretier rue des Fossés; 211 pigeons lâchés à 6 heures, vent nord, par M. Petit convoyeur. 1er prix J. Courouble u4p; 2e Loridon 3p; 3e Vroman p; 4e D'Halluin 3p; 5e Dulaurier 4p; 6e Ponthieu 3p; 7e Vandepopelire 4p; 8e Dechepper p; 9e Dulaurier 2p; 10e Durez p; 11e Dandoigt p; 12e Dorchie p; 13e Leroy; 14e Loridon p; 15e Debosker; 16e Langlais; 17e Vandeskel p; 18e Bréda, 19e Maubeck, 20e et 21 Watteau; 22e Debruyne. Le premier pigeon a été constaté à 9 heures 05'33" et le dernier à 9 heures 18'19".

Clermont. — Organisé par la « Fédération roubaisienne » et donné au siège de la société « les Nouveaux amateurs » établie chez M J. Merck, cabaretier, rue Saint-Amand. 356 pigeons lâchés à six heures, vent nord, par M. Leman, convoyeur. — 1er prix Deronne U6p. 2e Moreau 3p. 3e Brunelle 3p. 4e Varasse. 5e J. Merck 2p. 6e J. Declercq 2p. 7e Mangin 2p. 8e Caby 4p. 9e Maladry. 10e E. Duhem 3p. 11e Ladsous 2p 12e Bauduin 3p. 13e Parent p. 14e Varasse 2p. 15e E. Catel. 16e Dumortier 3p. 17e Blonde 3p. 18e Devriendt 2p. 19e Vanchorisse. 20e Evrard p. 21e Vanheuvewine. 22e Leleux p. 23e Desrousseaux p. 24e Blonde 2p. 25e Dumez 2p. 26e Verbauwede. 27e Six 2p. 28e Vanbruxel 2p. 29e Varasse p. 30e Parent 3p. 31e Vermech 2p. 32e Lemaitre p. 33e Pollet 3p. 34e Varasse. 35e Leclercq p. 36e Parreyn p. 37e Berton. 38e Losfeld 2p. — Le premier pigeon a été constaté à 9 heures 17'32" avec une vitesse de 771 m. 02 à la minute, le dernier à 9 h. 47'04" avec une vitesse de 679 m. 27 à la minute.

LA MUTUAL LIFE
La plus ancienne des Etats-Unis
La plus importante du monde
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Rentes Viagères
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1891 :
Production : 1 milliard 96 millions d'affaires nouvelles pendant l'année. — **Garanties :** 1 milliard 69 millions, soit une augmentation de 93 millions pendant l'année. — **Recettes :** 248 millions, en augmentation de 31 millions pour l'exercice. — **Surplus ou excédent :** 116 millions soit 23 millions de plus qu'au 31 décembre de l'année précédente.
Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser à M. **LEPOUTRE-POLLET, Agent général divisionnaire,** Reçoit chaque matin, jusqu'à dix heures, **35, rue Pellart, à Roubaix.** **Téléphone n° 461.** 89100—39738

100 PIÈCES
LINOLÉUM FORT
MISES EN VENTE AU PRIX DE
2 fr. 45 le mèt.
TAPIS LIÈGE pour BUREAUX MAGASINS ESCALIERS COULOIRS ETC
FOYERS CARPETTES toutes tailles
Moquettes
MAISON DU TAPIS
TENTURES
TAPIS DE TABLE
STORES PEINTS
GRANDS ASSORTIMENTS
Prix de Fabrique
7, RUE du VIEIL-ABREUVOIR, ROUBAIX

PILULES COLBERT
Stomachiques, Apéritives et Dépuratives
souveraines contre la *Constipation*, la *Bile*, les *Glaires* et *Etourdissements*.
Dépôt dans toutes les pharmacies. 39774

PILULES CLÉRAMBOURG, 60 centimes, dans toutes pharmacies. 92490—39674

PIANOS GAVEAU
Récompenses obtenues aux principales expositions : 1855, Médaille de bronze; Exposition Universelle de Paris; 1867 médaille d'argent, Exposition Universelle de Paris; 1878, médaille d'or, Exposition Universelle de Paris; 1883, Diplôme d'honneur, Exposition Universelle d'Amsterdam ; 1885, Diplôme d'honneur; Exposition Universelle d'Anvers; 1888, Diplôme d'honneur, Exposition Internationale de Bruxelles ; Grande **Médaille d'or**, Exposition Universelle de Paris ; 1889, **Membre du Jury, hors concours aux Expositions**: Le Hâvre 1887, Toulouse 1887, Barcelone 1888, Paris 1890, 1891, 1893, 1894, Lyon 1894, **Chevalier de la Légion d'honneur**, Officier d'Académie, Chevalier de l'Ordre du Christ-du-Portugal, Chevalier de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique; Chevalier de l'Ordre du Cambodge, Chevalier de l'Ordre du Dragon de l'Annam. — **DÉPOT A LILLE, 7 ter, rue de Roubaix.** *Agent général :* **A. WASSENOVE,** *professeur.* 92784

BIBLIOGRAPHIE

Le costume féminin depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours.— (Paris, G. de Malherbe, éditeur, 54, rue N.-D. des Champs). — Sous ce titre, Montaillé a réuni en une plaquette aussi artistique qu'intéressante, les documents les plus curieux et les plus authentiques que nous possédions sur le costume de la femme depuis la Gauloise et la Gallo-Romaine jusqu'au règne de Louis XVI.

Cinquante-sept planches, dues à l'admirable plume de Saint Elme Gautier, forment la galerie la plus originale et la plus attrayante qu'on puisse rêver.

La plupart de ces planches sont la production de gravures et de tableaux célèbres, ou ont été choisies dans les recueils de Gaignières, de Pouquet, etc. D'autres enfin sont d'habiles et consciencieuses reconstitutions d'après les plus précieux documents de nos collections et de nos musées.

A bien dire, ces dessins sont des sanguines adorables d'élégance, de délicatesse et de légèreté. Les dispositions des étoffes, des ornements, des parures y sont traitées avec un fini, une sûreté de main tout à fait remarquables.

La couverture est à elle seule un petit chef-d'œuvre, Le fond du tableau, les détails d'intérieur, les vieux meubles délicatement sculptés nous reportent subitement à ces temps lointains du henné et de l'escoffion qui pendant plus d'un siècle furent la coiffure obligée des châtelaines et des nobles dames.

Chacune des planches est accompagnée d'une courte notice initiant le lecteur aux mystères de la toilette de la femme et aux termes en usage, à chaque époque, pour désigner les différentes parties de son habillement.

Surcot, cotte, hardie, basquine, vertugadin, paniers etc., etc., défilent devant les yeux étonnés. Qu'on est loin de la feuille de figuier primitif.

On ne saurait se faire une idée des études, des recherches, du travail enfin auquel l'auteur a dû se livrer pour dresser un résumé aussi complet des modes féminines et de leur physionomie depuis tant de siècles.

Au risque de blesser sa modestie, disons qu'il a merveilleusement réussi.

C'est plus qu'une promesse pour le second volume, qui doit nous mener du règne de Louis XVI jusqu'à nos jours.

Peut-être — dit-il en terminant sa préface — quelque mondaine trouvera-t-elle dans le costume féminin le point de départ d'une mode nouvelle capable de faire valoir sa beauté.

Associons-nous à ce souhait charitable et galant du couturier artiste. Nul doute, en tout cas, que son œuvre ne soit déjà entre les mains de toutes les femmes de goût.

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Roubaix-Tourcoing, 6 mai.

Les cours restent soutenus à la parité de samedi.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 2 mai.

Le cours de l'or est à 377 0|0 piastres papier monnaie.

Figeac (Lot), 1er mai.

Les laines en suint valent de 90 à 1.10 le kil. et les laines lavées de 1.90 à 2 fr.

Beaugency (Loire), 1er mai.

On cote les laines de 1 à 1.10 le kil.

Laines en suint, fr. 75 à 78; dito lavée, fr. 200 à 205 les 100 kil.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 6 mai

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité ... balles Australie, 13 b. Plata, ... b. Espagne.

Le Havre, 4 mai.

(De notre correspondant particulier)

REVUE DE LA SEMAINE

Laines. — Le disponible est calme sans affaires connues.

A terme les affaires ont été languissantes cette semaine et les cours n'ont que peu varié, mais depuis deux jours la tendance est faible et la clôture se fait en baisse de 2 fr. sur la semaine dernière.

Depuis huit jours on a traité : 250 balles sur mai à 108 ; 175 balles sur juin de 107,50 à 108.50 ; 225 balles sur juillet de 109 à 109.50 ; 100 balles sur août de 109 à 110; 425 balles sur septembre de 110 à 110.50 ; 300 balles sur octobre de 110.50 à 111; 150 balles sur novembre de 111 à 111.50; 225 balles sur décembre de 111.50 à 112; 100 balles sur janvier à 112.50.

Voici les cours de clôture : mai 106 ; juin 106,50; juillet 107,50; août 108,»»; septembre 108,50; octobre 109,»»; novembre 109,50; décembre 110,»»; janvier 110,50 ; février 113 ; mars 113.

Londres, le 4 mai 1895. Wool-Exchange-City. — Ce soir très mauvais choix mais séance animée et prix soutenus. — Les détenteurs ayant confiance dans une reprise très prochaine retirent chaque jour de grosses quantités. Bien que calme, la France fait chaque jour quelques centaines de balles. La semaine prochaine on offrira environ 80.000 balles.

Statistique des laines de la Plata

Arrivages dans les différents ports européens du 1er novembre au 30 avril

Communiqué par MM. Wilkens et Cie

Anvers, 4 mai.

	1893-94		1894-95	
Dunkerque	137.967	balles	107.000	balles
Anvers	61.659	»	65.519	»
Hambourg	53.622	»	44.345	»
Brême	30.819	»	32.442	»
Havre	13.893	»	6.624	»
Liverpool	4.267	»	8 573	»
Gênes	3.431	»	10.137	»
Bordeaux	904	»	2.064	»
	305.962	balles	276.704	balles

REVUE ÉCONOMIQUE

Mouvement commercial de la Belgique avec les pays étrangers pendant les 3 premiers mois de 1895, 1894 et 1893

		IMPORTATIONS 1895	IMPORTATIONS 1894	IMPORTATIONS 1893	EXPORTATIONS 1895	EXPORTATIONS 1894	EXPORTATIONS 1893
Fils de laine cardée							
Mois de Mars	kil.	7.010	3 300	13.480	643.290	657.310	984.250
3 premiers mois		15.340	14.420	32.840	1.642.950	1.635.510	1.971.210
Année entière		—	54.380	97.630	—	7.274.330	9.061.320
Fils de laine peignée							
Mois de Mars	kil.	53.570	58.050	61.880	143.010	161.350	137.000
3 premiers mois		119.000	160.210	149 940	381 350	459.690	436.700
Année entière		—	590 680	626 360	—	1.677.620	1 926.650
Tissus de laine. Draps, casimirs et similaires							
Mois de Mars	fr.	141.520	163.710	181.210	97.960	62.770	123.930
3 premiers mois		402.300	633.670	621.310	284 280	255.270	367.600
Année entière		—	1.980.060	2.331.400	—	887.770	1.277.910
Coatings et autres tissus lourds							
Mois de Mars	fr.	156.430	184 130	187.890	33.680	20.610	14.510
3 premiers mois		487.290	513.950	419 710	96.670	50.270	32.980
Année entière		—	2.145 310	2.035.910	—	350.020	182.790
Tissus légers							
Mois de Mars	fr.	2 116.330	7.126.000	2.158.550	35.980	79.470	106.730
3 premiers mois		5.823.290	6.440.510	6.015 030	124.900	152.500	191.190
Année entière		—	18.738 310	18.086.510	—	506.180	623.640

LAINES DE RUSSIE

Tzaritzyn, 27 avril. — Le marché reste faible et peu animé. Dans le courant de la semaine on a envoyé de la place 97,000 k. de laine de la tonte automnale à Moscou, et 50,000 k. aux filateurs du centre de la Russie. Les prix étaient : 136,28 pour la laine de qualité moyenne et 131,40 qual. supérieure. La saison peu avancée rend la tonte actuellement impossible et celle-ci n'a pas encore commencé dans la région de Tzaritzyn.

LE COMMERCE AVEC LE CANADA

D'après le bulletin mensuel de la Chambre de commerce française de Montréal, il résulte que les marchandises de nouveautés, draps, tissus, etc., sont vendues aux détaillants avec un crédit de trois et quatre mois, trois mois pour les marchandises importées et quatre mois pour celles qui sont fabriquées dans le pays. Mais s'il arrive qu'une facture comprenne des marchandises des deux genres, c'est le plus long crédit qui est accordé. De plus, la pratique universelle est de dater la facture, non pas de la date de la commande ou de la livraison, mais du commencement de la saison.

Ainsi des marchandises d'hiver, vendues en été, et livrées en août ou septembre, seront facturées à trois ou quatre mois du 1er octobre ou du 1er novembre suivant, et ne seront payables que le 4 février ou le 4 mars. Ces longs crédits exigeraient de la part des maisons de gros plus de capital